

# Transformation de SARL en SA <sup>1</sup>

FORMULAIRE M2

Le Centre des Formalités des Entreprises de la CCI d'AJACCIO  
accessible en ligne sur CFEnet  
Vous pouvez désormais déclarer en toute simplicité vos formalités  
sur la plate-forme Internet  
[www.cfenet.cci.fr](http://www.cfenet.cci.fr)

## POUR LA PERSONNE MORALE

- Extrait K'bis de moins de 3 mois
- Deux exemplaires des statuts mis à jour et certifiés conformes par les représentants légaux
- Deux procès verbaux originaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire timbrés et enregistrés aux impôts
- Deux exemplaires du rapport du commissaire à la transformation
- Un exemplaire du Journal d'Annonces Légales ou copie du texte de l'annonce avec accusé de réception et date de parution.
- Deux actes de nomination des personnes membres des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance, de contrôle et commissaires aux comptes

## POUR LES REPRESENTANTS LEGAUX (sauf anciens représentants)

### ◆ PERSONNES PHYSIQUES

#### *Française:*

- Extrait d'acte de naissance ou Déclaration de filiation + photocopie carte nationale d'identité en cours de validité

#### *Etrangère:*

- Carte de commerçant étranger et titre de séjour s'il y a lieu

#### *Dans tous les cas*

- Déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale
- Numéro de sécurité sociale

### ◆ PERSONNES MORALES

- Extrait K'bis de moins de 3 mois (plus pièces personnelles citées ci-dessus si le représentant permanent n'est pas le représentant légal et 2 exemplaires de sa lettre de nomination)

## COUT DE LA FORMALITE (uniquement par chèques)

### ◆ À l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce :

- 220,80 €
- 8,68 € et 2,20 €

